

1. Pourquoi dois-je suivre des formations PNCE?

Tous les entraîneurs sont soumis aux mêmes règles d'application, sans exception et de manière uniforme. Même si vous œuvrez en tant qu'entraîneur depuis plusieurs années, tous les entraîneurs affiliés à la FQA sont obligés de respecter les exigences de la politique, sans exception. Il est à noter que le respect du minima de formation vise à garantir que tous les entraîneurs soient bien outillés pour soutenir les athlètes dans leur développement, et ce, selon les exigences du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

2. J'ai déjà suivi une formation PNCE. Serais-je obligé d'en suivre d'autres?

Pas nécessairement. Lorsqu'un entraîneur s'affilie à la FQA, il sera contacté afin qu'il puisse connaître son contexte d'encadrement (coaching). Le cas échéant, l'entraîneur sera informé des étapes à suivre selon son statut PNCE, formations antérieures et contexte d'encadrement.

Si vous désirez en savoir davantage sur le cheminement de formation recommandé et/ou exigé dans votre secteur d'intervention, veuillez consulter les [minimas de formation](#) de la FQA.

3. Est-ce que les minimas pour 2022 et 2023 sont obligatoires?

Non, ces minimas sont suggérés afin d'aider l'entraîneur à suivre une progression optimale et réaliste.

Consulter les [minimas de formation](#).

4. On parle souvent de la saison 2025, mais quelle saison exactement en 2025? Automne 2025, hiver 2025, été 2025?

Les dates des saisons indiquées (par exemple, saison 2025) commencent au 1er janvier et finissent le 31 décembre.

5. Est-ce que les minimas sont obligatoires pour tous les entraîneurs?

Oui. Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la FQA selon la [Politique d'affiliation](#).

Également, tous les entraîneurs doivent respecter la Politique de formations des entraîneurs.